



UNION EUROPÉENNE

DÉLÉGATION EN RÉPUBLIQUE DU TCHAD

ADDENDUM DE CLARIFICATION

Cet addendum de clarification fait référence à l'appel à manifestation d'intérêt concernant le programme de développement des zones d'accueil (DIZA) publié sur le site internet de la délégation de l'Union européenne le 12 mars 2018.

Il est donc clarifié que lors de la **1ere phase – présélection des notes succinctes**, le budget *n'est pas* demandé. L'enveloppe B n'est donc pas à soumettre. Les documents demandés lors de la 1^{ère} phase sont i) une note succincte selon le modèle de demande de subvention joint à l'appel et ii) une déclaration signée du demandeur chef de file (point 2. du formulaire de demande de subvention).

Cependant, les soumissionnaires devront présenter un budget détaillé, cohérent et réaliste dès le début de la **2^{ème} phase – co-élaboration des projets** qui débutera le 1^{er} juin 2018. Le modèle de budget ci-joint sera utilisé.

A N'Djamena, le 17 avril 2018.